

BREVET PROFESSIONNEL Aménagements Paysagers (BP)

Formation par apprentissage



RNCP 38314

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully



- Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise : de 6000€ à 6 858€ (Montants maximaux annuels en 2024)
- Aucun coût de formation pour l'apprenti
- EPI (équipements de protection individuelle) pris en charge par le centre (chaussures de sécurité, veste, pantalon...)



Suivant le calendrier d'alternance
1 semaines formation / 3 semaines entreprise
en moyenne

- 800 h en centre de formation (soit 24 semaines sur 2 ans)
- 2 250h en entreprise ou collectivité (soit 63 semaines de 35h)

Objectifs de la formation

Assurer l'ensemble des tâches techniques et organisationnelles (réaliser les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport), qui doivent être accomplies par un ouvrier hautement qualifié ou un chef d'équipe au sein d'une entreprise de paysage ou d'une collectivité.

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton "s'inscrire" en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.
3. Puis, nous réalisons entretien individuel pédagogique en présentiel
4. Signature d'un contrat d'apprentissage

Public - Prérequis

Le public ciblé est un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH).

<https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>

- Recrutement après une classe de 3ème ou directement après la 2nde Professionnelle, générale ou technologique, ou après un CAPA Jardinier Paysagiste

Les prérequis sont :

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.
- Être titulaire d'un CAP Agricole minimum, ou un diplôme de même niveaux ou supérieur, inscrit au RNCP et justifier de 1 an d'activité dans tout secteur
- Les candidats ne justifiant pas de diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'une année d'activité bénévole ou de volontariat à temps plein avec la finalité du diplôme postulé, soit de l'équivalent de trois années à temps plein

Rémunération - financement

L'apprenti est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC. Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.

Modalités d'adaptation du parcours

Décret n° 2017-276 du 1er mars 2017 : Art. D. 811-165-4 -« Les candidats qui prétendent au diplôme et qui ont déjà obtenu un ou plusieurs blocs de compétences au titre de la formation professionnelle continue ou au titre de la validation des acquis de l'expérience, titulaires de l'attestation mentionnée à l'article D. 811-165-2, peuvent être dispensés à leur demande d'une ou plusieurs unités capitalisables du diplôme correspondant aux blocs de compétences obtenus sous réserve de la validité de l'option du diplôme présentée.

En cas de rénovation de l'option, il est tenu compte d'un tableau de correspondances entre anciennes et nouvelles unités capitalisables. »

Contenu de la formation

Le BREVET PROFESSIONNEL option « Aménagements Paysagers » est composé des 6 capacités professionnelles (blocs de compétences) suivantes :

C1 - Se situer en tant que professionnel

- Appréhension des structures professionnelles des métiers du paysage et de leurs contextes socio-économiques

- Appréhension du contexte de l'aménagement paysager

C2 - Organiser le travail d'un chantier d'aménagement paysager

- Contexte du chantier

- Planification de chantier

- Organisation et mise en oeuvre du chantier

- Acquisition des bases de la prévention et du secours dans l'entreprise/la collectivité

C3 - Réaliser des interventions d'entretien des végétaux

- Connaissance des végétaux

- Entretien des végétaux

- Mise en oeuvre des équipements

C4 - Réaliser des interventions de mise en place de végétaux

- Mise en oeuvre de végétaux

- Mise en oeuvre des matériels

C5 - Mettre en place des infrastructures

- Topographie et méthodes graphiques

- Terrassements

- Mise en oeuvre des infrastructures et constructions

- Utilisation du matériel et des engins de chantier d'aménagement paysager

C6 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Les + de la formation

- Pôle d'excellence régional paysage Auvergne-Rhône-Alpes
- Passage du SST et Certiphyto (niveau opérateur)
- Visites d'exploitations maraîchères, d'entreprises horticoles
- Travaux pratiques sur les plateaux techniques du CFPH ou en entreprises partenaires

Métiers visés

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier paysagiste
- Ouvrier d'entretien des espaces verts
- Ouvrier paysagiste

Poursuite d'études

Il est possible sous certaines conditions, de poursuivre des études ou de se spécialiser, en 1 an en CS, en 2 ans BTS, notamment dans les formations suivantes :

- BTSA Aménagements Paysagers
- BP Responsable d'Entreprise Agricole
- CAPA Métier de l'Agriculture

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully

cfppa.ecully@educagri.fr

0478334612

<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

Pour plus d'infos sur la formation
scanner le QR code ou rdv sur
notre site web



— E P L E F P A - LYON - DARDILLY - ECULLY —

